

les forces nécessaires pour porter dignement le poids du sacerdoce, et de nous mettre à même de répondre aux besoins urgents du temps présent.

Aujourd'hui, Nous venons vous rappeler les bonnes résolutions prises au pied des saints autels.—Nous le faisons avec toute la confiance que Nous a inspiré votre adhésion unanime à Notre projet d'établir des Conférences Ecclésiastiques.

Les Souverains Pontifes ont toujours eu soin de rappeler aux prêtres l'obligation de l'étude. Le grand et regretté Pie IX n'a jamais cessé d'insister sur ce devoir des pasteurs de l'Eglise. La voix des journaux nous l'a déjà souvent répété, son digne successeur, Léon XIII, saisit toutes les occasions pour exhorter à la connaissance des sciences ecclésiastiques.

Les évêques, soit dans les conciles provinciaux, soit dans les synodes et leurs lettres pastorales, ont toujours cherché à faire régner dans les séminaires et dans les presbytères la vraie science de l'Eglise. En relisant les décrets des Conciles de Québec vous pourrez voir la sollicitude des premiers pasteurs de cette province sous ce rapport, sollicitude que leur charge leur impose.

Les lèvres du prêtre seront, dit le Prophète, les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche que les peuples attendront la connaissance de la loi, par ce qu'il est l'ange du Seigneur des armées : *Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirunt ex ore ejus : quia angelus Domini exercituum est* (Malach. II, 7.). Méditons sur ce texte inspiré et nous comprendrons nos obligations.

Prêtres, nous sommes les messagers de la grande nouvelle, nous dit Saint Jérôme, les interprètes de la